

# L'extinction des droits à l'indemnisation chômage : quelle incidence sur la satisfaction pour les emplois retrouvés ?

## *Expiry of Unemployment Benefits: What Impact on Post-Unemployment Job Satisfaction?*

Damien Euzénat\*

**Résumé** – Cet article propose des éléments statistiques sur la satisfaction des chômeurs ayant retrouvé un emploi pour les emplois qui encadrent leur période de chômage. Au moyen d'une enquête *ad hoc* – *Parcours des demandeurs d'emploi indemnisés* (2013) – il étudie si la satisfaction sur l'emploi occupé est différente suivant que l'emploi est retrouvé à l'approche ou au contraire après la fin de droits à l'indemnisation chômage. L'analyse montre tout d'abord que des éléments autres que la rémunération ou la stabilité concourent à la satisfaction sur l'emploi, notamment son intérêt intrinsèque. Ensuite, les chômeurs qui retrouvent un emploi après la fin de droits en sont moins satisfaits que ceux qui le retrouvent à l'approche de la fin de droits (dans le mois et demi la précédant). Enfin, la satisfaction pour un emploi retrouvé à l'approche de la fin de droits tend à être plus faible que lorsqu'il est retrouvé bien avant cette période, si le chômeur a réduit de façon importante ses dépenses de consommation durant sa période de chômage.

**Abstract** – *This paper provides statistical information on job-seekers' satisfaction with jobs found either side of a period of unemployment. Based on an ad hoc survey on the paths of unemployed people on benefit (Parcours des demandeurs d'emploi indemnisés, 2013) – it examines whether job satisfaction differs when a job is found just before or after the expiry of benefit entitlements. The analysis first shows that elements other than remuneration and stability contribute to satisfaction with a job, and particularly its intrinsic value. Secondly, job-seekers finding a job after the expiry of entitlements are less satisfied than those who find one in the period near before the expiry of entitlements (during the month-and-a-half preceding it). Lastly, for job-seekers who had significantly reduced their consumption expenditure during their period of unemployment satisfaction with jobs found nearing the expiry of entitlements tends to be lower than with those found well before this period.*

Codes JEL / JEL Classification : J64, J65

Mots-clés : indemnisation chômage, fin de droits, emploi, qualité de l'emploi, économie du bonheur

Keywords: *unemployment benefits, expiry of entitlement, employment, quality of employment, economics of happiness*

Rappel :

Les jugements et opinions exprimés par les auteurs n'engagent qu'eux mêmes, et non les institutions auxquelles ils appartiennent, ni a fortiori l'Insee.

\* DGFIP ([damien.euzenat@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:damien.euzenat@dgfip.finances.gouv.fr))

L'auteur travaillait à Pôle emploi à la date de réalisation de cet article. Il remercie Yaëlle Bouaziz, Thomas Le Barbançon, Nicolas Prokovas, les participants aux « Journées du Longitudinal » 2014, organisées par le Céreq, et deux relecteurs anonymes. Il reste seul responsable des erreurs qui subsisteraient.

Reçu le 18 juillet 2016, accepté après révisions le 5 juillet 2018

Pour citer cet article : Euzénat, D. (2018). Expiry of Unemployment Benefits: What Impact on Post-Unemployment Job Satisfaction? *Economie et Statistique / Economics and Statistics*, 503-504, 61-78. <https://doi.org/10.24187/ecostat2018.503d.1957>

**S**elon différents travaux empiriques, le taux de reprise d'emploi des chômeurs s'élève aux alentours de la fin de leurs droits à l'indemnisation (Meyer, 1990 ; Dormont *et al.*, 2001). Cet article apporte des éléments statistiques sur ce sujet. Il exploite notamment le fait que l'extinction des droits à l'assurance chômage opère une discontinuité dans la période de chômage (l'encadré 1 décrit brièvement le régime de l'indemnisation du chômage en France). En effet, les chômeurs sortis du chômage juste avant ou juste après la fin de droits connaissent des durées de chômage similaires, mais ne sont pas affectés de la même façon par la fin de droits. L'article se propose de comparer la satisfaction des ex-chômeurs pour l'emploi qu'ils retrouvent, suivant que l'emploi a été trouvé juste avant ou juste après la fin de droits à l'indemnisation chômage.

Ce travail s'appuie sur une enquête menée en 2013 par Pôle emploi, visant à comparer le niveau de satisfaction (selon plusieurs critères) des demandeurs d'emploi pour les emplois encadrant leur période de chômage. La satisfaction est appréhendée à la fois par des éléments objectifs (rémunération et stabilité de l'emploi retrouvé), mais aussi subjectifs. Par exemple, l'emploi retrouvé est-il bien celui que les demandeurs d'emploi recherchaient, ou au contraire un emploi trouvé à défaut d'autre chose ? Leur plaît-il (selon de multiples critères) ou non ? Est-il plus satisfaisant à leurs yeux que l'emploi occupé avant le chômage ? Cet angle d'approche s'inscrit dans la lignée du champ foisonnant de « l'économie du bonheur » (Frey & Stutzer, 2002 ; pour une application au marché du travail, D'Addio *et al.*, 2007).

### **Que savons-nous du lien entre indemnisation et durée de chômage ? Une brève revue de littérature théorique et empirique**

L'indemnisation du chômage vise généralement à assurer les chômeurs contre la perte involontaire de leur emploi. Mais, et ceci dès sa création, elle a été suspectée d'exercer un effet dissuasif sur le retour à l'emploi. Les modèles micro-économiques de type « *job-search* » (Pissarides, 2000) analysent le chômage comme un problème d'appariement entre l'offre et la demande de travail (du fait des coûts de collecte d'information sur la nature et la qualité des emplois proposés et des candidats, les disparités géographiques entre offre et demande de travail, etc.). Ils montrent qu'un chômeur recherche un emploi tant que

le salaire qui lui est proposé est inférieur à son salaire de réservation, salaire minimal en dessous duquel il refuse une offre d'emploi.

Dans ces modèles, l'indemnisation exerce un double effet sur la durée de chômage et la qualité de l'emploi retrouvé. Tout d'abord, elle donne aux demandeurs d'emploi les moyens d'une meilleure prospection sur le marché du travail et améliore l'appariement entre offre et demande de travail, par exemple, en laissant aux chômeurs le temps de trouver l'emploi qu'ils préfèrent et pour lequel ils sont les plus productifs, ce qui, d'ailleurs, profite à la collectivité (Marimon & Zilibotti, 1999). Mais, elle relève dans le même temps le niveau du salaire de réservation, et ce d'autant plus qu'elle est généreuse, suscitant un phénomène d'aléa moral, susceptible d'inciter le chômeur à retarder le retour à l'emploi pour accroître sa consommation de loisirs (Lalive *et al.*, 2011). Par ailleurs, en prolongeant la durée de chômage, l'indemnisation peut entraîner des effets pervers et handicaper les chances des chômeurs de retrouver un emploi, en réduisant leur capital humain et en renvoyant un signal négatif d'employabilité auprès des employeurs. Ces modèles rendent bien compte de la hausse du taux de sortie du chômage aux alentours de la fin de droits, qui diminue fortement le salaire de réservation (Mortensen, 1986).

La littérature empirique apporte de nombreux éléments accréditant l'existence d'un regain de sortie du chômage aux alentours de la période d'épuisement des droits à l'assurance chômage. De tels pics ont été observés, par exemple, aux États-Unis (Meyer, 1990), en Europe (Røed & Zhang, 2003) ou en France (Dormont *et al.*, 2001, qui étudient l'effet du système d'allocations dégressives, en vigueur à l'époque, sur la durée de chômage, à partir de données administratives aussi mobilisées dans la présente étude). Ces pics sont sans doute surestimés lorsqu'ils sont établis sur données administratives, car une partie des demandeurs d'emploi semblent se désinscrire des listes une fois que leurs droits à l'indemnisation cessent, soit parce qu'ils deviennent effectivement inactifs (ils ne cherchent plus activement un emploi), soit parce qu'ils ne voient plus d'intérêt à maintenir leur inscription (Card *et al.*, 2007b). De tels pics sont parfois interprétés comme la preuve que les demandeurs d'emploi haussent l'intensité de leur recherche d'emploi à l'approche de la fin de droits. Ils peuvent aussi être le signe que les demandeurs d'emploi se résignent à accepter des emplois par défaut sur lesquels ils n'auraient pas jeté leur dévolu pendant leur période d'indemnisation.

### ENCADRÉ 1 – Le système d'assurance chômage en France

En 2013, le régime d'indemnisation du chômage est régi par deux logiques :

- une logique d'assurance, qui indemnise, à partir des contributions obligatoires des employeurs et des salariés, les personnes salariées involontairement privées d'emploi qui ont travaillé, et donc cotisé, suffisamment longtemps pour bénéficier des droits. L'ARE (Allocation de retour à l'emploi) constitue la principale allocation versée dans cette logique ;

- une logique de solidarité, qui prend le relais du régime d'assurance lorsque celui-ci est épuisé, et qui, financée par l'État, est versée à des demandeurs d'emploi, tant que leurs ressources (personnelles ou du foyer) sont inférieures à un certain seuil. L'ASS (Allocation de solidarité spécifique) est la principale allocation attribuée à ce titre.

Un salarié est affilié au régime d'assurance chômage s'il a travaillé au moins 4 mois au cours des 28 derniers mois (ou des 36 derniers mois si le salarié a 50 ans ou plus). En cas de perte d'emploi, il peut alors prétendre à l'ARE pendant une durée égale à sa durée d'activité professionnelle précédente (principe « un jour travaillé = un jour indemnisé »), et ceci dans une limite de 24 mois consécutifs (36 mois si le demandeur d'emploi est âgé de 50 ans ou plus). Le montant de l'ARE s'échelonne entre 57 % et 75 % du salaire journalier de référence (salaire reconstitué à partir des rémunérations perçues pendant la période d'emploi) et il est constant durant toute la période d'indemnisation. À titre d'illustration, un chômeur qui touchait 1 500 euros brut par mois lors de

son précédent emploi peut prétendre à 950 euros bruts mensuels au titre de l'ARE.

L'assurance chômage permet aussi à un chômeur indemnisé reprenant une activité professionnelle de courte durée (appelée « activité réduite ») de cumuler, sous certaines conditions, sa rémunération et un complément d'ARE. Son nouveau montant d'ARE s'élève alors au montant de l'allocation brute mensuelle duquel est retiré 70 % du salaire brut de l'activité reprise (le montant étant plafonné par le salaire brut antérieur).

L'épuisement des droits à l'ARE se traduit par une baisse importante des ressources financières du chômeur, puisque le montant de l'ASS (qui n'est versée que dans le cas où les revenus sont inférieurs à un faible seuil) est significativement plus faible que celui de l'ARE. Par exemple, en 2013, il s'élève à 470 euros pour un couple dont les ressources mensuelles brutes sont inférieures à 1 200 euros.

Le système d'assurance chômage en France a connu de nombreuses modifications depuis sa création. Ainsi, entre 1986 et 2001, l'allocation chômage (appelée AUD : allocation unique dégressive) était dégressive (elle se réduisait à mesure que la période de chômage augmentait, Dormont *et al.*, 2001).

L'assurance chômage en France est plutôt généreuse par rapport à celle des autres économies avancées, à la fois en termes de montant de l'indemnisation et de durée des droits, mais aussi des conditions d'éligibilité (Cahuc & Carcillo, 2014).

Par ailleurs, Le Barbanchon *et al.* (2017), à partir de données administratives, concluent qu'une hausse de la durée maximale d'indemnisation n'augmente pas le salaire de réservation, c'est-à-dire ne conduit pas les chômeurs à exiger des emplois mieux rémunérés, contrairement à ce que prédit la théorie. En outre, de nombreux travaux empiriques concluent que le prolongement de la durée d'indemnisation ou la hausse de l'allocation chômage accroissent la durée du chômage, surtout pour les femmes ou les seniors (par exemple, Lalive *et al.*, 2006 et Lalive, 2008 en Autriche, Kyrrä & Ollikainen, 2008 en Finlande, ou encore Røed & Zhang, 2003 en Norvège).

Pour autant, les conclusions de la littérature empirique sur l'effet désincitatif ou non de l'indemnisation chômage sont plus ambiguës sur la reprise d'emploi (Le Barbanchon, 2016 ; Schmieder *et al.*, 2016). Deux paramètres de l'indemnisation chômage ont été particulièrement étudiés : la durée maximale de droits et le montant.

Tatsiramos (2009) conclut d'un travail sur l'Europe que, si une longue durée maximale d'indemnisation conduit à prolonger la période de chômage, elle exerce un effet positif sur la durée ou la stabilité de l'emploi retrouvé après le chômage. Allant dans le même sens, Caliendo *et al.* (2013), en exploitant une discontinuité par âge de la durée d'indemnisation en Allemagne, observent que l'emploi retrouvé juste après la fin de droits est moins stable lorsque le chômeur bénéficie d'une plus courte durée d'indemnisation. Ils en déduisent que l'emploi retrouvé autour de la fin de droits à l'indemnisation est plus souvent un emploi occupé à défaut de mieux. Centeno et Novo (2006), au moyen d'une régression par quantiles, trouvent qu'une indemnisation chômage plus généreuse tend à favoriser le salaire et la durée de l'emploi retrouvé. Nekoei et Weber (2017), en exploitant une discontinuité par âge en Autriche, relèvent que l'augmentation de la durée maximale de l'indemnisation chômage accroît le salaire de l'emploi retrouvé. Mais, elle tend aussi à réduire les salaires en prolongeant la durée de chômage, de sorte que l'effet de la durée maximale d'indemnisation sur le niveau des salaires est indéterminé.

*A contrario*, de nombreux travaux empiriques ne parviennent pas à établir un effet positif de la durée d'indemnisation sur la durée ou la rémunération de l'emploi retrouvé après le chômage. Pour Addison et Blackburn (2000), la hausse de l'allocation chômage aux États-Unis a de très modestes effets sur le salaire de l'emploi retrouvé. Belzil (2001), à partir de modèles de durée au Canada, ou Card *et al.* (2007a) en exploitant une discontinuité dans la durée d'indemnisation en Autriche, trouvent des effets modestes, voire négatifs, de la générosité de l'indemnisation sur la stabilité de l'emploi retrouvé. De même, van Ours et Vodopivec (2006, 2008), au moyen d'expériences naturelles en Slovénie, concluent que, lorsque la durée d'indemnisation se réduit, le retour à l'emploi est plus rapide sans détérioration de la durée ou de la rémunération de l'emploi retrouvé. Le Barbanchon (2016), utilisant une discontinuité dans la durée d'indemnisation en France, observe que la durée de chômage augmente avec la durée d'indemnisation, sans que la stabilité de l'emploi retrouvé ne soit améliorée.

Ces études n'appréhendent la qualité de l'emploi retrouvé que par sa durée (type de contrat de travail) ou son niveau de salaire à l'embauche, ce qui est réducteur. D'autres considérations rentrent en compte dans le choix d'un emploi, comme l'intérêt qu'on lui trouve, les perspectives de carrière associées, son secteur d'activité, sa distance au domicile ou encore les conditions de travail. Akerlof *et al.* (1988) concluent d'ailleurs que les rétributions non pécuniaires importent autant que la rémunération dans la satisfaction pour un emploi. Notre étude intègre ainsi des critères larges d'appréciation de l'emploi, non seulement objectifs (durée de l'emploi et niveau de salaire),

mais aussi subjectifs (intérêt pour l'emploi, sentiment de déclassement, jugement sur les conditions de travail, etc.).

## Une première approche descriptive

### La sortie du chômage vers la fin de droits concerne plus souvent les moins diplômés

L'enquête *Parcours des Demandeurs d'emploi indemnisés* comprend 4 057 demandeurs d'emploi ayant finalement déclaré avoir retrouvé un emploi depuis le début de leur période de chômage, soit près des 3/4 de l'échantillon, et 1 443 toujours au chômage (voir tableau A, encadré 2 ; les données sont présentées dans l'encadré 2). Dans la suite du texte, sauf mention contraire, on ne s'intéresse qu'aux 4 057 demandeurs d'emploi interrogés ayant retrouvé un emploi. 812 demandeurs d'emploi se sont mis à leur propre compte (statut d'indépendant), soit 20 % des enquêtés ayant retrouvé un emploi<sup>1</sup>. Plus de la moitié des demandeurs d'emploi de l'enquête bénéficient d'une durée d'indemnisation de 2 ans (730 jours, maximum possible de la législation pour les demandeurs d'emploi âgés de moins de 50 ans). On observe aussi des maxima locaux dans la durée d'indemnisation à 6, 12 et 18 mois (environ 5 %).

La population enquêtée est plutôt jeune (un tiers a moins de vingt-cinq ans) et son niveau d'éducation est plutôt faible (un tiers est titulaire d'un diplôme de niveau inférieur ou égal

<sup>1</sup> Ce chiffre est très probablement surestimé du fait du recours à la méthode des quotas pour l'échantillonnage, qui implique que les statistiques descriptives ne décrivent pas de façon tout à fait fidèle la population étudiée.

#### ENCADRÉ 2 – Les données de l'enquête *Parcours des demandeurs d'emploi indemnisés*

##### L'échantillonnage de l'enquête

L'étude s'appuie sur l'enquête *Parcours des demandeurs d'emploi indemnisés* réalisée par Pôle emploi en octobre 2013 auprès de demandeurs d'emploi indemnisés (voir pour plus de détails complément en ligne C1). La population étudiée comprend l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C<sup>(a)</sup> de France métropolitaine, inscrits à Pôle emploi entre juillet 2012 et février 2013, et ayant travaillé au moins 6 mois au cours des 28 mois précédant leur inscription au chômage. Ils ont donc tous été indemnisés par l'ARE (Allocation de retour à l'emploi). Elle exclut :

- les chômeurs de 50 ans ou plus, qui bénéficient d'une durée d'indemnisation maximale d'un an plus élevée que les autres demandeurs d'emploi ;

- les chômeurs affiliés à des régimes d'indemnisation spécifiques, notamment les artistes (intermittents du spectacle) et les intérimaires ;

- les chômeurs qui ont travaillé moins de 6 mois avant leur inscription à Pôle emploi : d'une part, il nous a semblé qu'un jugement objectif sur la qualité d'un emploi pouvait difficilement être établi sur une durée inférieure à 6 mois ; d'autre part, les chômeurs ayant travaillé moins de 4 mois avant leur inscription à Pôle emploi ne sont pas éligibles aux indemnités chômage, et ainsi non concernés par notre sujet.

(a) Demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi (catégorie A) ou qui ont exercé une activité professionnelle courte (« activité réduite ») de moins de 78 heures (catégorie B) ou de 78 heures ou plus (catégorie C) dans le mois considéré. →

## ENCADRÉ 2 – (suite)

L'enquête a été conduite auprès de 5 500 demandeurs d'emploi. L'échantillonnage a été conçu de telle sorte qu'il puisse surreprésenter les demandeurs d'emploi sortis à l'approche de la fin de droits, qui sont peu nombreux dans la population étudiée (seulement 2.5 %). Sauf mention contraire, dans cette étude, l'approche de la fin de droits désigne, par convention, la période d'un mois et demi avant la date de fin de droits.

La base de sondage est le FNA (Fichier national des allocataires), une base de données collectée par Pôle emploi, recensant l'ensemble des épisodes d'indemnisation des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi. Ce fichier permet de disposer de multiples informations sur les caractéristiques sociodémographiques des chômeurs : âge, sexe, niveau de diplôme, nationalité, montant et durée maximale possible d'indemnisation, etc. Le FNA couvre sans doute de façon quasi-exhaustive les demandeurs d'emploi indemnifiables, ces derniers ayant un intérêt financier à s'inscrire à Pôle emploi. Mais, il renseigne mal sur la date précise de reprise d'emploi, car les demandeurs d'emploi oublient souvent d'actualiser leur demande. Une sortie des (*respectivement* un maintien sur les) listes de Pôle emploi n'implique pas forcément que le demandeur d'emploi ait retrouvé un emploi (*respectivement* soit toujours au chômage). Toutefois, en première approximation, il paraît crédible de supposer

que des chômeurs qui quittent les listes de Pôle emploi pendant une période donnée, alors qu'ils pouvaient prétendre à une indemnisation, ont sans doute, dans une large proportion, renoué avec une activité rémunérée à cette période. Aussi, notre stratégie d'échantillonnage s'appuie sur l'hypothèse que des chômeurs indemnifiés qui quittent les listes de Pôle emploi pendant, par convention, au moins 45 jours, alors qu'ils pouvaient prétendre au versement de l'ARE, ont souvent quitté le chômage. L'échantillonnage s'appuie sur cette hypothèse, empiriquement validée (voir tableau A). Ont été interrogés :

- 3 000 chômeurs indemnifiables sortis des listes (pendant au moins 45 jours) au plus tard 1 mois et demi avant leur date théorique de fin de droits à l'indemnisation (« bien avant la fin de droits ») ;
- 1 000 chômeurs sortis des listes (pendant au moins 45 jours) durant le mois et demi précédant leur fin de droits (« à l'approche de la fin des droits ») ;
- et 1 500 toujours inscrits sur les listes à l'extinction de leurs droits.

L'échantillon est obtenu par la méthode des quotas dans chacun des trois groupes de demandeurs d'emploi, en appliquant des quotas par croisement de la tranche d'âge, du sexe et du statut cadre ou non cadre.

Tableau A  
Échantillonnage de l'enquête *Parcours des demandeurs d'emploi indemnifiés*

Nombre de demandeurs d'emploi interrogés qui...	Situation vis-à-vis de Pôle emploi			Ensemble
	Première sortie des listes (pendant au moins 45 jours)		Pas de sortie des listes jusqu'à la fin de droits	
	... bien avant la fin de droits	... à l'approche de la fin de droits		
... ont retrouvé un emploi	2 549	770	738	4 057
... n'ont pas retrouvé d'emploi	451	230	762	1 443
Proportion n'ayant pas retrouvé d'emploi (%)	15.0	23.0	50.8	26.2
Ensemble	3 000	1 000	1 500	5 500

Note : l'approche de la fin de droits est définie comme un mois et demi au plus tôt avant la fin de droits.

Lecture : l'enquête interroge 3 000 demandeurs d'emplois inscrits à Pôle emploi et sortis des listes pendant au moins 45 jours (alors qu'ils pouvaient prétendre à ce moment percevoir l'ARE) au plus tard un mois et demi avant leur fin de droits à l'indemnisation chômage. Parmi ceux-ci, 2 549 ont bien retrouvé un emploi, 451 (15 %) non.

Champ : ensemble des enquêtés (ayant ou non retrouvé un emploi), 5 500 observations.

Source : Pôle emploi, enquête *Parcours des demandeurs d'emploi indemnifiés* et Fichier national des allocataires (FNA).

Ensuite, lors de l'enquête, il a été précisément demandé au demandeur d'emploi s'il avait bien ou non renoué avec une activité professionnelle (hors activité réduite<sup>(b)</sup>), et si oui à quelle date, ou s'il n'avait pas retrouvé d'emploi. En croisant ces informations avec celles du FNA, il est possible de déterminer si le chômeur a retrouvé un emploi, soit bien avant, soit à l'approche, soit après sa fin de droits, s'il est encore en recherche d'emploi, ou s'il ne cherche plus d'emploi.

### Les questions posées aux enquêtés

L'enquête, téléphonique, comprend une quarantaine de questions, majoritairement qualitatives, sur le comportement de recherche d'emploi adopté, le vécu au chômage, le cas échéant la nature de l'emploi retrouvé, etc. (voir complément en ligne). Par exemple, est posée la question si l'emploi retrouvé correspond ou non à l'emploi

recherché ou s'il est choisi à défaut de trouver autre chose. Elle demande aussi à chacun des enquêtés qui a repris un emploi de préciser si sa satisfaction pour l'emploi retrouvé est supérieure / égale / ou inférieure à celle ressentie pour l'emploi occupé avant la période de chômage, et ceci suivant plusieurs critères de satisfaction (attentes professionnelles, intérêt pour l'emploi, conditions de travail, temps de trajet entre domicile et lieu de travail, niveau de rémunération, sous-qualification, abordée au travers de trois questions relatives au nombre d'années d'études, à la qualification et à l'expérience professionnelle nécessaires pour l'emploi). En plus, deux questions spécifiques de l'enquête demandent à chaque répondant de donner une note, sur une échelle de 1 à 10, pour l'emploi après, puis pour l'emploi avant le chômage.

(b) Un demandeur d'emploi peut en effet exercer une activité rémunérée tout en étant inscrit à Pôle emploi (« activité réduite »).

au CAP-BEP). Dans près de la moitié des cas, l'inscription au chômage faisait suite à une fin de CDD. Dans l'enquête, le chômage est plutôt une étape de courte durée. Le tiers des chômeurs est resté inscrit moins de 6 mois. Les pics à 6, 12 et surtout 24 mois dans la distribution de la durée de chômage (figure C2-I, complément en ligne C2) s'expliquent en partie par le mode d'échantillonnage. En effet, l'enquête surestime le nombre de chômeurs sortis à l'approche de la fin de droits, et une majorité de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi bénéficient au maximum de 6, 12 et 24 mois d'indemnisation.

Les demandeurs d'emploi qui renouent avec un emploi à l'approche ou après la fin de droits sont plus souvent des personnes peu diplômées, des femmes avec enfant(s), des résidents en zone urbaine sensible (ZUS), des titulaires des plus faibles durées d'indemnisation et pratiquent plus souvent des activités réduites (tableau C2-1, complément en ligne C2). Ils sont moins souvent jeunes ou entrés au chômage suite à une fin de CDD. Lorsqu'il est retrouvé après la fin de droits, l'emploi est plus souvent en CDD et/ou à temps partiel.

### Le taux de reprise d'emploi s'élève autour de la fin de droits

La figure I reporte l'estimation de la fonction de survie au chômage par la méthode de

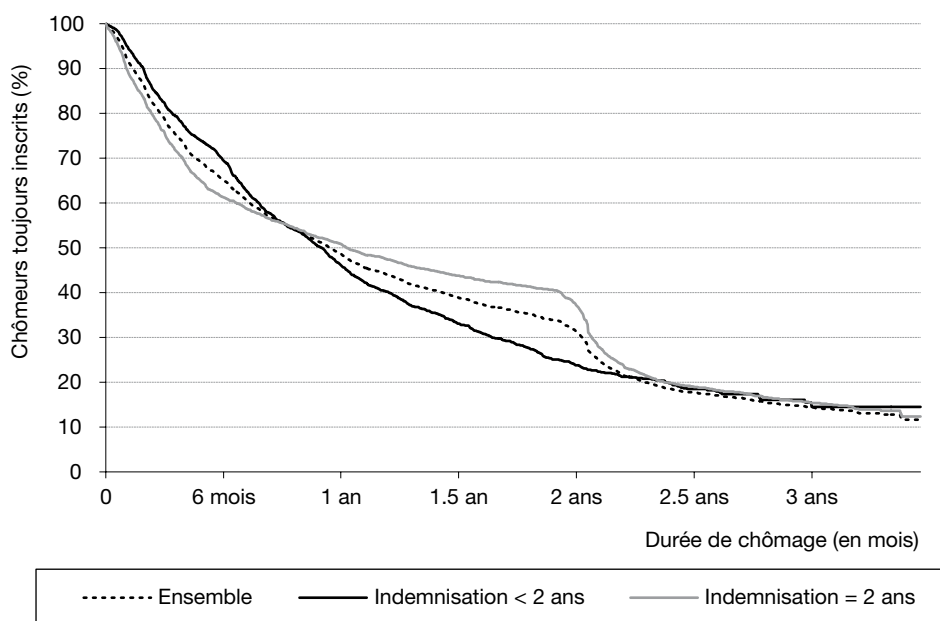
Kaplan-Meier<sup>2</sup>. La fonction de survie met en évidence un regain du taux de sortie du chômage pour l'emploi après la fin de droits (le taux de sortie tend à s'accroître 24 mois après l'inscription au chômage, soit après épuisement de la durée maximale d'indemnisation de plus de la moitié des demandeurs d'emploi de l'échantillon). Cet effet est encore plus marqué si l'on se restreint aux demandeurs d'emploi indemnissables 2 ans, alors qu'il n'est pas observé pour ceux dont la durée d'indemnisation est strictement inférieure à 2 ans.

L'ampleur du pic est surestimée du fait du protocole d'échantillonnage, qui surreprésente les chômeurs ayant renoué avec l'emploi à l'approche de la fin de droits. Pour autant, on observe toujours un pic lorsque l'on réplique l'analyse avec une source plus appropriée pour ce travail, l'enquête *Sortants du chômage*, collectée par la Dares et Pôle emploi (figure C2-II, complément en ligne C2).

Le pic de la fonction de survie est plus marqué pour les femmes avec enfant(s), les chômeurs qui admettent avoir repris un emploi par défaut, et les chômeurs qui déclarent une baisse de salaire. Il est aussi plus fort pour ceux

2. Estimation non paramétrique d'une fonction de survie permettant de tenir compte des données censurées.

Figure I  
Fonction de survie au chômage estimée par la méthode de Kaplan-Meier



Lecture : après 6 mois de chômage, 67 % des demandeurs d'emploi de l'enquête sont encore inscrits au chômage.  
Champ : ensemble des enquêtés (ayant ou non retrouvé un emploi), 5 500 observations.  
Source : Pôle emploi, enquête *Parcours des demandeurs d'emploi indemnisés*.

qui attribuent une plus faible note à l'emploi retrouvé après par rapport à celui avant le chômage, et il est beaucoup plus faible lorsque les chômeurs déclarent ne pas avoir diminué leur niveau de consommation durant leur chômage. Tout ceci suggère que la reprise d'emploi à l'épuisement des droits se porte sur des emplois peu valorisés et a été motivée par des besoins financiers.

### Le jugement sur l'emploi retrouvé

Sur une échelle de 1 à 10, la note la plus couramment attribuée à l'emploi en général est égale à 7 (figure II). Les enquêtés accordent à l'emploi précédant le chômage la note moyenne de 6.29 et la note médiane de 6. Pour l'emploi d'après le chômage, la note moyenne atteint 6.95, la médiane 7.

En moyenne, les demandeurs d'emploi donnent une note plus élevée à l'emploi qu'ils retrouvent après le chômage par rapport à celui qu'ils occupaient avant (écart de notes de + 0.7, tableau 1). La moitié des demandeurs d'emploi attribuent une note plus élevée à l'emploi après le chômage, plutôt qu'à celui avant. Cependant, l'évaluation est plus forte lorsque l'emploi est retrouvé bien avant la fin de droits (+ 0.9), plus faible (+ 0.6) lorsqu'il est retrouvé à l'approche de la fin de droits, et nulle lorsqu'il est retrouvé après.

En moyenne, 24 % des emplois retrouvés bien avant la fin de droits se voient attribuer une note plus faible que celle de l'emploi précédent contre 37 % lorsque l'emploi est retrouvé après la fin de droits (tableau 2). Les emplois retrouvés après la fin de droits sont plus souvent moins bien rémunérés (par rapport à l'emploi avant le chômage) que ceux retrouvés avant la fin de droits. Un tiers d'entre eux est repris par défaut, contre 13 % lorsque l'emploi est retrouvé bien avant la fin de droits.

Le tableau 2 suggère que, plus l'échéance de la fin de droits se rapproche, moins l'emploi retrouvé est fortement valorisé, plus souvent celui-ci est repris par défaut et est moins bien rémunéré que l'emploi avant le chômage, et plus souvent le chômeur déclare avoir fortement réduit son niveau de consommation durant sa période de chômage.

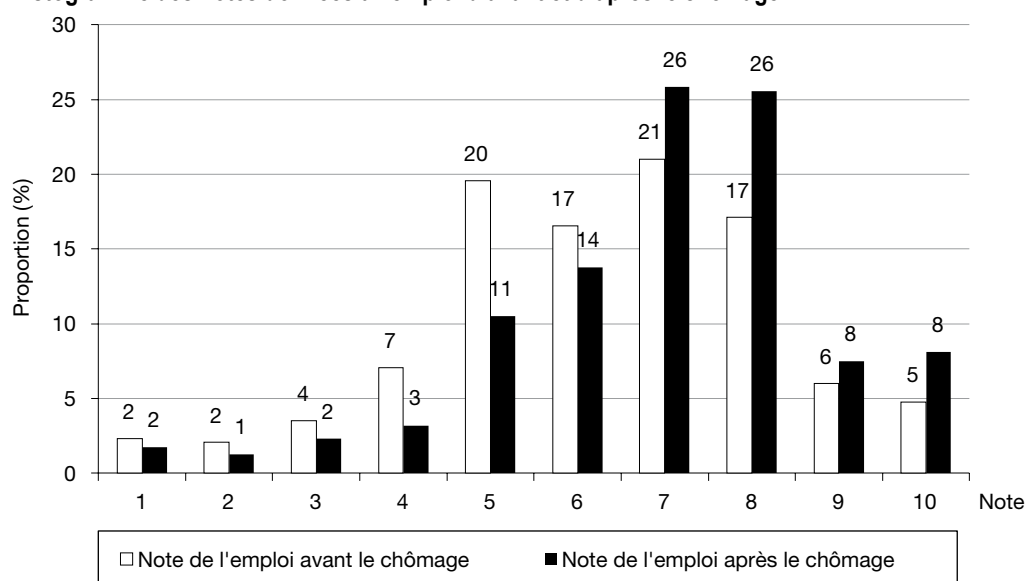
### Le modèle économétrique

#### Un modèle à effets fixes

Dans cet article, l'étude sur la satisfaction pour l'emploi repose sur un modèle de régression linéaire en panel à effets fixes, le modèle linéaire *within* (encadré 3).

Le modèle comporte un terme « fixe » dont l'introduction permet de corriger l'estimation des

Figure II  
Histogramme des notes données à l'emploi d'avant et d'après le chômage



Lecture : la note de 7 a été attribuée à l'emploi avant le chômage par 21 % des personnes interrogées, à l'emploi après le chômage par 26 % des personnes interrogées.

Champ : demandeurs d'emploi ayant retrouvé un emploi, 4 057 observations.

Source : Pôle emploi, enquête *Parcours des demandeurs d'emploi indemnisés*.

paramètres de potentiels biais d'endogénéité qui proviendraient d'une hétérogénéité fixe dans le temps (ici, pendant la période de chômage), inobservée (voire inobservable), et corrélée avec

les variables explicatives, et notamment la date de reprise d'emploi. Par exemple, les demandeurs d'emploi qui ont la plus faible appétence au travail tendent peut-être à moins valoriser les

**Tableau 1**  
**Appréciation de l'emploi d'après et celui d'avant le chômage**

Comparaison entre l'emploi d'après et l'emploi d'avant le chômage	Sortie par rapport à la fin de droits...			Total
	... bien avant	... à l'approche	... après	
Moyenne de la différence de notes entre l'emploi après le chômage et l'emploi avant	+ 0.86	+ 0.63	+ 0.02	+ 0.66
Proportion d'emplois d'après le chômage avec ... une note inférieure (%)	24.2	26.0	37.1	26.9
Proportion d'emplois d'après le chômage avec ... une note supérieure (%)	55.0	51.2	42.3	51.9
Proportion d'emplois d'après le chômage avec ... une note égale (%)	20.8	22.9	20.6	21.1
Proportion d'emplois d'après le chômage (%) ...				
... qui correspondent moins aux attentes	18.2	26.0	33.5	22.4
... moins intéressants	17.3	20.4	29.4	20.1
... avec des conditions de travail dégradées	14.6	18.3	21.7	16.6
... plus éloignés	37.1	38.8	39.4	37.9
... moins bien rémunérés	39.1	42.6	56.5	42.9
... sous-qualifiés (études)	17.7	20.4	28.2	20.1
... sous-qualifiés (qualification)	20.5	25.2	32.0	23.5
... sous-qualifiés (expérience)	21.1	29.4	33.5	24.9
... repris à défaut d'autre chose	13.0	20.5	31.7	17.8
Nombre de demandeurs d'emploi	2 549	770	738	4 057
Proportion de demandeurs d'emploi (%)	62.8	19.0	18.2	100.0

Note : l'approche de la fin de droits est définie comme un mois et demi au plus tôt avant la fin de droits.

Lecture : en moyenne, la différence de notes entre les emplois après et avant le chômage est de + 0.86 lorsque l'emploi est retrouvé bien avant la fin de droits, + 0.63 à l'approche de la fin de droits et + 0.02 après la fin de droits.

Champ : demandeurs d'emploi ayant retrouvé un emploi, 4 057 observations.

Source : Pôle emploi, enquête *Parcours des demandeurs d'emploi indemnisés*.

**Tableau 2**  
**Appréciation de l'emploi d'après le chômage selon la période où il est retrouvé en fonction de la date de fin de droits**

Retour à l'emploi par rapport à la fin de droits	Moyenne de la différence des notes	Emploi par défaut (%)	Baisse de salaire (%)	Consommation en forte baisse (%)	Nombre d'enquêtés
Après	+ 0.02	31.6	57.7	56.5	738
Dans les 15 jours avant	+ 0.45	23.3	48.8	44.7	322
Entre 16 jours et 1 mois avant	+ 0.74	17.6	52.5	41.6	238
Entre 1 et 2 mois avant	+ 0.78	19.7	46.0	39.3	239
Entre 3 et 6 mois avant	+ 0.66	19.0	40.3	36.3	347
Entre 7 et 12 mois avant	+ 0.88	13.3	38.4	34.4	503
Entre 13 et 18 mois avant	+ 0.93	13.6	40.6	40.4	463
Entre 19 et 21 mois avant	+ 0.69	12.0	38.2	39.0	498
Entre 22 et 24 mois avant	+ 1.00	9.7	32.2	43.4	709
Ensemble	+ 0.66	17.8	43.3	42.9	4 057

Note : la durée avant la fin de droits est exprimée en nombre de jours d'indemnisation, et non de chômage, les concepts étant légèrement différents.

Lecture : en moyenne, la différence de notes entre les emplois après et avant le chômage est de + 0.02 lorsque l'emploi est retrouvé après la fin de droits. Dans 31.6 % des cas, cet emploi est repris à défaut d'autre chose, et dans 57.7 % des cas, il est moins bien rémunéré que l'emploi exercé avant le chômage. 56.5 % des 738 chômeurs concernés déclarent avoir fortement baissé, pendant leur période de chômage, leur niveau de consommation.

Champ : demandeurs d'emploi ayant retrouvé un emploi, 4 057 observations.

Source : Pôle emploi, enquête *Parcours des demandeurs d'emploi indemnisés*.



emplois qu'ils occupent<sup>3</sup>, et sont peut-être aussi ceux qui restent le plus longtemps au chômage indemnisé, retardant leur retour à l'emploi pour profiter de leur vie familiale ou de leurs loisirs. Si cette hypothèse est vraie, les emplois retrouvés autour de la fin de droits peuvent être plus défavorablement jugés que les autres, non pas parce qu'ils ont été retrouvés à ce moment précis, mais parce que les individus concernés tendent plus souvent que les autres à juger plus défavorablement le travail.

Le modèle à effets fixes permet de surmonter ces risques de biais. Si un demandeur d'emploi éprouve une faible appétence pour le travail, on peut penser que cette caractéristique individuelle se retrouvera à la fois dans son appréciation

de l'emploi avant le chômage et dans celle de l'emploi d'après le chômage, mais pas sur la différence entre les deux appréciations.

### Le choix du modèle *within*

L'estimateur *within* modélise idéalement des variables continues, ce qui n'est pas le cas de notre variable dépendante, la note attribuée à un emploi, qui prend des valeurs entières comprises entre 1 et 10. Un modèle *logit* ordonné à effets

3. L'enquête comportait une question sur la période de recherche d'emploi. 5 % des enquêtés ont déclaré n'avoir commencé à chercher qu'à la fin de leur période de chômage, et ces demandeurs d'emploi accordent en moyenne une note plus faible à l'emploi exercé avant le chômage que les autres demandeurs d'emploi.

#### ENCADRÉ 3 – Le modèle linéaire *within*

Nous cherchons à expliquer l'évolution d'une variable de résultat  $y_{it}$  (la note, le salaire, la stabilité ou la satisfaction de l'emploi) de l'individu  $i$  à la période  $t$  ( $t = 0$  pour la période avant le chômage,  $t = 1$  pour la période après le chômage). Lorsque la variable de résultat  $y_{it}$  est la note de l'emploi occupé à la période  $t$ , elle prend une valeur unitaire de 1 à 10 ; lorsque  $y_{it}$  correspond à une variable qualitative de salaire, elle prend la valeur 0 en période 0, et 1 / 0 / - 1 en période 1 suivant que l'emploi retrouvé à la période 1 est mieux rémunéré, respectivement aussi bien et moins bien que celui à la période 0 ; enfin lorsque  $y_{it}$  est une variable de stabilité de l'emploi occupé à la période  $t$ , elle prend la valeur 1 pour un CDI et 0 pour un CDD.

Les variables explicatives mobilisées se divisent en deux groupes. La majorité d'entre-elles sont observées à la fois pour les emplois avant et après le chômage. Toutefois, six variables explicatives (celles décrivant la période de chômage) ne sont observées que pour la période de chômage précédant l'emploi en  $t = 1$ , et non pour la période de chômage précédant l'emploi en  $t = 0$ , en grande partie parce que, pour plus de la moitié des interrogés, la période de chômage considérée dans l'enquête est la seule période de chômage qu'ils ont connue. Ces variables sont : le montant journalier d'indemnisation, la durée maximale d'indemnisation, la durée de chômage, le motif d'inscription au chômage, la période de sortie par rapport à la fin de droits, le trimestre de reprise d'emploi.

La variable  $y_{it}$  est modélisée par l'équation :

$$E(y_{it} / x_{i0}, x_{i1}, w_{i0}, w_{i1}, \lambda_i) = \lambda_i + x_{i1}'\beta + w_{i1}'\gamma \quad i = 1 \dots n, t \in \{0, 1\}$$

$x_{it}$  désigne le vecteur des  $k$  variables explicatives dont la valeur est connue pour l'individu  $i$  à la période  $t$ ,  $\beta$  le vecteur des  $k$  paramètres.  $w_{it}$  désigne le vecteur des six variables explicatives dont la valeur n'est connue pour l'individu  $i$  qu'à la période 1. Elles sont valorisées à 0 pour l'emploi avant le chômage (période 0) et prennent leur valeur observée pour l'emploi après le chômage (période 1).

Elles jouent le rôle de variable de « traitement » permettant d'étudier l'effet du chômage sur la différence de satisfaction pour les emplois entourant le chômage.  $\gamma$  représente le vecteur des paramètres associés à ces six variables explicatives.  $\lambda_i$  est un « effet fixe » propre à l'individu  $i$ , terme désignant une hétérogénéité individuelle inobservée supposée ne pas se modifier dans le temps et potentiellement corrélée avec les variables explicatives  $x_{it}$  et  $w_{it}$ .

Dans cette formulation, les périodes 0 et 1 ne correspondent pas à des dates calendaires successives, mais font référence aux épisodes d'emploi entourant la période de chômage : 0 pour la période d'avant le chômage et 1 pour la période d'après le chômage.

L'effet fixe est retiré par soustraction (Wooldridge, 2002) :

$$E(y_{i1} - y_{i0} / x_{i0}, x_{i1}, w_{i0}, w_{i1}, \lambda_i) = (x_{i1}' - x_{i0}')\beta + w_{i1}'\gamma \quad i = 1 \dots n.$$

Le modèle s'estime par régression linéaire de la différence des  $y_i$  entre les deux emplois sur la différence des  $x_i$  et  $w_i$  entre les deux emplois. On peut montrer que l'estimation des paramètres repose uniquement sur les individus qui ont connu un changement de la variable afférente entre les deux dates de l'enquête. Aussi, le modèle ne peut estimer l'effet que de variables explicatives qui évoluent dans le temps. Dans cet article, l'inférence du modèle est basée sur la matrice de variance-covariance de White (White, 1980), robuste à l'hétéroscédasticité.

Le paramètre  $\beta$  s'interprète comme la variation, en moyenne, de la note attribuée à l'emploi que procure le fait de posséder la caractéristique  $x^i$  (ou suite à une augmentation de 1 % de  $x^i$ , lorsque  $x^i$  est exprimée en logarithme) par rapport à la modalité de référence, les autres variables explicatives étant maintenues constantes.

Pour être tout à fait précis, le modèle présenté ici est un modèle de panel en différence première (*first difference*). Le modèle *within* consiste à régresser par les Moindres Carrés Ordinaires  $y_{it} - \bar{y}_i$  sur  $x_{it} - \bar{x}_i$  (Wooldridge, 2002). Dans le cas de deux périodes, les estimateurs *within* et *first difference* sont identiques (mais l'estimation des écarts-types diffère).

fixes (Baetschmann *et al.*, 2015, complément en ligne C3) est sans doute théoriquement plus adapté. Pour autant, nous avons choisi de fonder notre analyse empirique sur le *within*, avec trois arguments à l'appui de ce choix : 1) le modèle *within* apparaît plus robuste, car il s'appuie sur une forme paramétrique plus générale que le *logit* (qui postule que le terme d'erreur suit une loi logistique) ; 2) l'interprétation des paramètres  $\beta$  est aisée ; 3) les résultats d'un *within* sont très similaires à ceux d'un *logit* ordonné à effets fixes (voir tableau 3). Au moyen de méthodes de Monte-Carlo, Riedl et Geishecker (2014) concluent que le modèle *within* aboutit à des estimations relatives des paramètres (ratios de paramètres estimés) très proches de celles du modèle *logit* à effets fixes, ce qui conforte dans ce choix. Pour faciliter les comparaisons entre les modèles, nous privilégions toujours l'estimation par un modèle *within*, même lorsque la variable dépendante ne prend que deux ou trois valeurs entières différentes.

Par ailleurs, le modèle *within* postule implicitement une hypothèse forte de cardinalité de la note, puisqu'il tient compte du différentiel entre les notes, tandis que le modèle *logit* à effets fixes ne repose que sur l'hypothèse moins exigeante du caractère ordinal de la note (il ne prend en considération que les classements entre les notes, c'est-à-dire l'ordre sur l'échelle de valeur, et non les différences entre ces ordres). Pour autant, les résultats sont peu modifiés si l'on applique le modèle *within* à la variable dépendante qui prend la valeur 1 (respectivement 0, - 1) si la note de l'emploi retrouvé est strictement plus grande (respectivement égale, strictement plus petite) que celle de l'emploi précédant le chômage, variable dépendante qui ne se base désormais plus que sur un classement.

### **Une stratégie empirique qui ne parvient cependant pas à établir des relations de causalité**

Cependant, de nombreux biais d'endogénéité, ne pouvant être corrigés par le modèle *within*, subsistent. Tout d'abord, le modèle ne prend pas en compte l'hétérogénéité individuelle variable dans le temps et corrélée avec la durée de chômage (comme la perte de capital humain induite par une longue période de chômage). D'autre part, la proximité de la fin de l'épisode d'indemnisation est probablement corrélée à des déterminants inobservables de la différence de satisfaction entre emplois retrouvé et passé. Par exemple, un chômeur, précédemment employé

spécialisé dans une technologie spécifique à une activité donnée et une entreprise donnée, aura à la fois des difficultés pour retrouver un emploi (il sera davantage susceptible de renouer avec l'emploi autour de la fin de droits) et sera probablement moins satisfait de son nouvel emploi (parce qu'il est peu probable que le nouvel emploi soit aussi qualifié que le précédent).

Enfin, le panel a été constitué de manière rétrospective, en recueillant au même moment les avis des enquêtés sur la satisfaction pour l'emploi présent et passé. Cette façon de procéder a l'avantage, par rapport à une interrogation répétée (par exemple tous les ans), de rendre la satisfaction mieux interprétable, car elle incite les enquêtés à juger du nouvel emploi en comparaison de l'ancien. Elle postule que les enquêtés sont en mesure de hiérarchiser, en termes d'intérêt, les emplois qu'ils ont occupés (interprétation ordinale de la satisfaction). Une variable de satisfaction mesurée de manière répétée est peut-être plus difficilement interprétable, car les ressorts psychologiques permettant d'évaluer « en absolu » un emploi (sans forcément le comparer à un autre) sont sans doute très hétérogènes. Cependant, la collecte rétrospective a pour principal défaut de mesurer imparfaitement le jugement accordé à l'emploi, d'abord en raison de problèmes de mémoire concernant l'emploi passé, d'autre part parce que le jugement sur l'emploi passé correspond à une satisfaction moyenne évaluée *a posteriori*, tandis que celui pour l'emploi présent correspond à la satisfaction au début d'un épisode d'emploi.

Tous ces biais subsistants interdisent une interprétation causale des résultats. En particulier, ce travail ne permet pas d'en inférer des relations de causalité entre la durée maximale d'indemnisation au chômage et la satisfaction pour les emplois occupés.

### **Les individus qui retrouvent un emploi après la fin de droits en sont moins satisfaits que ceux qui le retrouvent à l'approche de la fin de droits**

Les résultats de l'estimation des différents modèles sont reportés dans le tableau 3. La 2<sup>e</sup> et la 5<sup>e</sup> colonne correspondent aux modèles explicatifs de la note donnée à l'emploi (modèle *within* pour la 2<sup>e</sup>, *logit* ordonné à effets fixes (Baetschmann *et al.*, 2015) pour la 5<sup>e</sup>). La 3<sup>e</sup> colonne correspond à un modèle *within* explicatif du type de contrat de travail de l'emploi (indicatrice valant 1 si l'emploi occupé

à la période  $t$  est un CDI, 0 si c'est un CDD). Figurent en 4<sup>e</sup> colonne les résultats du modèle *within* régressant une indicatrice valant 0 en période 0, et 1 (respectivement 0, - 1) en période 1 suivant que l'emploi retrouvé est mieux (respectivement aussi bien, moins bien) rémunéré que l'emploi avant le chômage.

Comme la théorie du « *job-search* » accorde une place importante à la durée en jours précédant la fin de droits, au cours de laquelle le demandeur d'emploi est censé modifier son comportement de recherche d'emploi, nous avons choisi de modéliser la durée d'indemnisation des épisodes de chômage en termes de nombre de jours d'indemnisation consommés. Celui-ci diffère légèrement du nombre de jours de chômage<sup>4</sup>.

### Une satisfaction pour l'emploi retrouvé qui ne dépend pas que de sa rémunération

Nous avons en premier lieu cherché à déterminer si la satisfaction pour un emploi n'était influencée que par ses caractéristiques objectives (rémunération, stabilité), ou si d'autres facteurs pouvaient être en jeu ; autrement dit, la part de la note non expliquée par ces caractéristiques est-elle seulement du « bruit » ou peut-elle indiquer autre chose ? Pour le montrer, nous avons considéré la part de la note non expliquée par les caractéristiques pécuniaires et objectives de l'emploi (mesurée par le résidu de la régression de la note sur ces caractéristiques). Ce résidu a ensuite été régressé sur les autres variables de satisfaction d'un emploi de l'enquête. On conclut alors que décrocher un emploi qui correspond à ses attentes, qui est jugé intéressant et avec de bonnes conditions de travail augmente significativement la note donnée à l'emploi, à caractéristiques pécuniaires et objectives données. La durée du trajet nécessaire pour se rendre au travail n'a, elle, pas d'incidence sur la note.

Ce résultat nous laisse penser que la façon dont l'emploi est évalué n'est pas influencée seulement par ses caractéristiques objectives. Il nous semble conforter notre stratégie d'apprécier la satisfaction pour un emploi par une note chiffrée et des questions qualitatives, et non seulement par sa stabilité et ses avantages pécuniaires.

### Les déterminants de la satisfaction pour l'emploi retrouvé

Concentrons-nous ici sur la modélisation de la note donnée à l'emploi (tableau 3). Comme

les résultats obtenus par le modèle *within* sont très proches de ceux fournis par le modèle *logit* ordonné à effets fixes, nous ne commentons ici que les résultats du *within*.

Le terme constant (qui s'interprète comme une indicatrice temporelle pour la période après le chômage) est égal à 3.1, ce qui montre que l'emploi retrouvé après le chômage est en moyenne mieux valorisé par l'individu « de référence » (dont toutes les variables sont égales aux modalités de référence) que celui occupé avant le chômage. D'abord, la reprise d'emploi peut avoir regonflé le moral de l'enquêté (Krueger & Mueller, 2012), ce qui peut biaiser la notation en faveur de l'emploi retrouvé, et ce d'autant plus que la durée de chômage a été longue. Ensuite, les plus jeunes, majoritaires dans nos données, connaissent souvent une insertion professionnelle débutant par des emplois temporaires, sous-qualifiés et peu épanouissants (Nauze-Fichet & Tomasini, 2002).

Pour capter l'incidence de la conjoncture économique, le modèle comprend une variable de taux d'évolution du chômage (au sens du BIT) entre le trimestre d'entrée et de sortie au chômage ; on observe en effet qu'un taux de chômage plus élevé à la sortie plutôt qu'à l'entrée au chômage augmente significativement et fortement la note de l'emploi.

D'autre part, la satisfaction pour l'emploi retrouvé est accrue lorsque le demandeur d'emploi se met à son compte (hausse de la note de 1.7 en moyenne), en cohérence avec les résultats de Benz et Frey (2008). Elle augmente aussi lorsque l'emploi retrouvé est plus rémunérateur que le précédent (hausse de la note de 0.6) et s'il s'agit d'un CDI (résultats trouvés également dans Davoine & Erhel, 2008, et D'Addio *et al.*, 2007). Les emplois dans l'administration sont les plus prisés (hausse de 0.4 de la note), notamment auprès des femmes (cohérent avec D'Addio *et al.*, 2007), tandis que les emplois dans les établissements de 10 à 49 salariés sont perçus comme moins épanouissants (baisse de la note de 0.2).

Plus le montant de l'indemnisation est élevé, donc plus la rémunération du précédent emploi était importante, plus faiblement est valorisé l'emploi retrouvé. Ce résultat s'explique sans doute uniquement par une raréfaction des postes à mesure que l'on progresse sur l'échelle de

4. Par exemple, le versement de l'indemnisation débute généralement après un délai de 7 jours de chômage.

Tableau 3  
Estimation des modèles de la note, de la nature du contrat et du salaire de l'emploi

Variable explicative	Note (within)		CDI (within)		Salaire (within)		Note (logit ordonné à effets fixes)	
	Estimation	Écart-type	Estimation	Écart-type	Estimation	Écart-type	Estimation	Écart-type
Constante (après le chômage)	3.143***	1.073	- 0.656***	0.187	0.729**	0.338	3.417***	1.275
Trimestre de reprise d'emploi								
1 <sup>er</sup> trimestre	- 0.121	0.101	- 0.013	0.019	0.023	0.034	- 0.134	0.131
2 <sup>e</sup> trimestre	0.062	0.287	0.04	0.051	0.066	0.095	- 0.231	0.327
3 <sup>e</sup> trimestre	0.011	0.109	- 0.003	0.019	- 0.015	0.035	- 0.010	0.139
4 <sup>e</sup> trimestre	Réf.		Réf.		Réf.		Réf.	
Taux de chômage	0.624**	0.273	0.004	0.048	- 0.053	0.087	0.659	0.344
Indépendant	1.73***	0.126	-	-	- 0.201***	0.043	2.304***	0.193
CDI	0.223**	0.097	-	-	0.155***	0.031	0.301***	0.115
CDD	Réf.		-	-	Réf.		Réf.	
Temps partiel	- 0.264***	0.098	-	-	- 0.3***	0.030	- 0.262**	0.116
Fin de CDD	- 0.091	0.176	0.899	0.031	0.197***	0.057	- 0.085	0.226
Rupture conventionnelle	0.775***	0.159	- 0.051	0.030	0.113**	0.050	0.899 ***	0.202
Autre licenciement	0.376***	0.162	0.049	0.030	0.121**	0.050	0.323	0.198
Licenciement économique	Réf.		Réf.		Réf.		Réf.	
Durée de l'emploi (en jour, logarithme)	0.135***	0.031	-	-	0.028***	0.010	0.164***	0.039
Agriculture	0.183	0.252	- 0.067	0.035	0.076	0.070	0.213	0.275
Bâtiment et travaux publics	- 0.058	0.138	0.02	0.025	0.083	0.045	- 0.15	0.175
Industrie	- 0.111	0.124	0.048**	0.021	0.097**	0.038	- 0.045	0.137
Commerce	- 0.34***	0.086	0.028	0.016	- 0.005	0.027	- 0.288***	0.100
Administration	0.363***	0.113	- 0.064***	0.019	0.05	0.036	0.414***	0.125
Autres services	Réf.		Réf.		Réf.		Réf.	
Taille de l'établissement								
de 1 à 9 salariés	- 0.039	0.089	- 0.109***	0.016	- 0.144***	0.029	- 0.018	0.103
de 10 à 49 salariés	- 0.2**	0.088	0.000	0.016	- 0.095***	0.028	- 0.183	0.101
de 50 à 199 salariés	- 0.083	0.093	0.005	0.018	- 0.113***	0.031	- 0.036	0.109
200 salariés ou plus	Réf.		Réf.		Réf.		Réf.	
Salaire plus élevé	0.587***	0.050	-	-	-	-	0.702***	0.058
Montant journalier de l'indemnisation (en euro, logarithme)	- 0.293***	0.076	0.053***	0.014	- 0.308***	0.024	- 0.272***	0.102
Durée maximale d'indemnisation (en jours, logarithme)	- 0.317	0.165	-0.051	0.028	0.077	0.053	- 0.374	0.196
Durée de chômage (en jours, logarithme)	0.09	0.079	0.052***	0.013	0.012	0.027	0.121	0.106
Sortie par rapport à la fin de droits après	- 1.144***	0.301	- 0.278***	0.053	- 0.295***	0.098	- 1.24***	0.369
1 mois avant	- 0.693**	0.286	- 0.022	0.052	- 0.162	0.095	- 0.795**	0.363
entre 2 et 3 mois avant	- 0.615**	0.308	- 0.067	0.055	- 0.072	0.098	- 0.824**	0.375
entre 4 et 6 mois avant	- 0.425	0.300	- 0.139***	0.054	- 0.1	0.099	- 0.529	0.360
entre 7 et 12 mois avant	- 0.416	0.216	0.018	0.042	- 0.038	0.073	- 0.419	0.290
entre 13 et 18 mois avant	- 0.231	0.191	0.044	0.038	- 0.103	0.067	- 0.217	0.249
entre 19 et 22 mois avant	- 0.252	0.157	0.033	0.031	- 0.008	0.055	- 0.345	0.203
entre 23 et 24 mois avant	Réf.		Réf.		Réf.		Réf.	
R <sup>2</sup> ajusté	0.17		0.52		0.17		0.20 <sup>(a)</sup>	
Nombre d'observations utilisées	3 197		1 860		3 363		8 320	

(a) R<sup>2</sup> de McFadden.

Note : \*\* significatif à 5 %, \*\*\* à 1 %. Les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> colonnes présentent la régression *within* de la note accordée aux emplois (2<sup>e</sup> colonne), du fait d'occuper ou non un CDI (3<sup>e</sup> colonne) et du fait que l'emploi après le chômage soit mieux rémunéré que celui avant le chômage (4<sup>e</sup> colonne). La 5<sup>e</sup> colonne présente les résultats de la régression par un *logit* ordonné à effets fixes (Baetschmann *et al.*, 2015) de la note de l'emploi. Les variables de nature du contrat de travail, temps partiel, durée de l'emploi et salaire ne sont pas incluses dans le modèle du CDI car elles sont potentiellement endogènes. Les écarts-types sont estimés par la méthode de White (par la méthode de la variance robuste par grappe pour le modèle *logit* ordonné à effets fixes). La durée avant la fin de droits est exprimée en nombre de jours d'indemnisation, et non de chômage, les concepts étant légèrement différents. Les observations utilisées pour estimer les modèles correspondent à celles pour lesquelles la variable dépendante est différente pour l'emploi avant et après le chômage.

Lecture : par rapport à un emploi retrouvé 23 ou 24 mois d'indemnisation avant la fin de droits, un emploi retrouvé après la fin de droits se voit accorder une note, toutes choses égales par ailleurs, de 1.144 point plus faible (modèle *within*). De même, la probabilité de retrouver un CDI est réduite de 27.8 %, celle d'obtenir un emploi mieux payé de 29.5 %.

Champ : demandeurs d'emploi ayant retrouvé un emploi, 4 057 observations.

Source : Pôle emploi, enquête *Parcours des demandeurs d'emploi indemnisés* ; Insee, enquête *Emploi*, pour le taux de chômage.

valeurs. Les demandeurs d'emploi les mieux insérés dans le monde professionnel ont auparavant occupé les emplois les plus intéressants, sont plus exigeants, et ont donc sans doute une plus faible chance de retrouver un emploi plus satisfaisant (à leurs yeux).

### L'effet de la proximité de la fin de droits

Le tableau 4 confirme que la satisfaction personnelle pour l'emploi retrouvé se dégrade à mesure que les demandeurs d'emploi connaissent une durée de chômage de plus en plus longue. L'insatisfaction est statistiquement significative, et d'une forte ampleur, lorsque l'emploi est repris à l'approche et surtout après la fin de droits. Par rapport à un emploi retrouvé entre 23 et 24 mois avant la fin de droits, la baisse de la note atteint en moyenne entre 0.6 et 0.7 lorsque l'emploi est retrouvé dans les 3 mois précédant la fin de droits, et 1.1 lorsqu'il est retrouvé après la fin de droits (soit une insatisfaction près de deux fois plus forte que celle suscitée par la baisse du salaire). En outre, les emplois retrouvés après la fin de droits sont plus souvent des CDD et des emplois moins bien rémunérés, toutes choses égales par ailleurs.

Ces résultats sont valables à évolution de salaire et type de contrat de travail donnés. Le jugement plus négatif à l'égard des emplois retrouvés autour de la fin de droits ne vient donc pas seulement du fait qu'ils sont plus précaires. Les emplois retrouvés après la fin de droits sont en effet jugés moins correspondre à leurs attentes professionnelles par les demandeurs d'emploi, sont moins intéressants et exposent plus souvent à de moins bonnes conditions de travail que lorsqu'ils sont trouvés avant la fin de droits (voir tableau 4). Ils sont aussi plus souvent choisis à défaut de trouver autre chose, surtout pour des raisons financières. Si 50 % des demandeurs d'emploi qui reprennent un emploi ne correspondant pas à leurs attentes bien avant la fin de droits ont motivé ce choix par un besoin d'argent, ils sont 59 % à invoquer cette raison lorsqu'ils reprennent un emploi à l'approche de la fin de droits, et 75 % après la fin de droits. Cependant, il convient de préciser une nouvelle fois que ces résultats ne permettent pas de déduire qu'une hausse de la durée d'indemnisation améliorerait la satisfaction pour les emplois retrouvés autour de la fin de droits.

Pour étudier la déqualification professionnelle, il est préférable de retirer l'évolution du salaire de l'analyse, car le salaire d'un poste dépend en

partie de sa qualification. On observe alors que les emplois retrouvés après la fin de droits sont plus souvent sous-qualifiés (à la fois en termes de niveau d'études, d'expérience professionnelle et de qualification), ce qui suggérerait que la baisse de rémunération des emplois retrouvés après la fin de droits provient du fait qu'ils sont sous-qualifiés pour l'individu.

On observe aussi que les chômeurs sortis après la fin de droits ont cumulé plusieurs sortes de difficultés. Malgré le versement de l'indemnisation chômage, ils déplorent plus souvent une baisse importante de leur niveau de consommation (tableau 4). De même, ils déclarent plus fréquemment que leur candidature a été souvent rejetée<sup>5</sup>, un résultat qui n'est pas observé lorsque la sortie a lieu à l'approche de la fin de droits.

Pour autant, ces résultats peuvent peut-être s'expliquer, en partie, d'une part par un effort de recherche variable entre chômeurs et au cours de la période de chômage, d'autre part par une baisse du capital humain ou au renvoi à un signal négatif de mauvaise employabilité (théorie du signal) provoqués par l'allongement de durée de la période de chômage. Un demandeur d'emploi qui voit sa période de chômage s'allonger est susceptible de subir une perte durable de ses compétences, l'empêchant de prétendre à un poste de même qualité que celui qu'il occupait auparavant. Des méthodes empiriques ont récemment validé cette théorie aux États-Unis (Kroft *et al.*, 2013).

Ces résultats demeurent si l'on inclut (ensemble ou séparément) dans le modèle 3 variables indiquant l'opinion du demandeur d'emploi sur le fait que la période de chômage lui a fait perdre en partie :

- son savoir-faire et ses méthodes de travail (y compris connaissance de l'outil informatique) ;
- des habitudes de travail (respect des horaires, de la hiérarchie, contacts avec le monde du travail, etc.) ;
- ou si le demandeur d'emploi estime que sa durée de chômage a réduit ses chances de retrouver un emploi.

Dans l'enquête, ces 3 variables sont codées selon 3 modalités : oui beaucoup (codée 2 dans le modèle), oui un peu (codée 1), non (codée 0). Néanmoins, ces variables sont toutes

5. La variable de fréquence de rejet de la candidature est endogène (causalité récursive avec la durée de chômage, et donc la sortie après la fin de droits). La régression du tableau 5 est donc juste indicative.

Tableau 4  
Satisfaction pour l'emploi et sortie du chômage par rapport à la fin de droits

Variables dépendantes	Variables explicatives				
	Sortie par rapport à la fin de droits...				
	... bien avant	... à l'approche		... après	
		Estimation	Écart-type	Estimation	Écart-type
<i>Modèle within</i>					
Note	Réf.	- 0.180	0.135	- 0.646***	0.161
Correspond aux attentes	Réf.	- 0.096**	0.04	- 0.176***	0.045
Intérêt	Réf.	- 0.011	0.039	- 0.145***	0.045
Conditions de travail	Réf.	- 0.08**	0.038	- 0.116***	0.044
Durée du trajet	Réf.	- 0.048	0.043	0.032	0.05
Correspond aux compétences (études) <sup>(a)</sup>	Réf.	- 0.011	0.035	- 0.11***	0.04
Correspond aux compétences (qualification) <sup>(a)</sup>	Réf.	- 0.049	0.039	- 0.112**	0.044
Correspond aux compétences (expérience) <sup>(a)</sup>	Réf.	- 0.069	0.04	- 0.11**	0.045
Correspond aux compétences <sup>(a)</sup>	Réf.	- 0.123	0.096	- 0.332***	0.107
Hausse du salaire <sup>(a)</sup>	Réf.	- 0.098**	0.044	- 0.235***	0.049
<i>Modèle logit<sup>(b)</sup></i>					
Emploi pris à défaut d'autre chose	Réf.	0.338**	0.17	0.802***	0.176
Baisse de la consommation	Réf.	0.088	0.099	0.291***	0.108
Candidature souvent rejetée	Réf.	0.162	0.109	0.494***	0.118
Démarches pour changer d'emploi	Réf.	0.176	0.109	0.406***	0.117

(a) La variable de salaire n'est pas incluse dans le modèle correspondant.

(b) *Logit* polytomique ordonné pour les trois premières variables du sous-tableau, qui prennent trois valeurs différentes en fonction de l'intensité de la réponse (pas du tout, un peu, beaucoup), *logit* dichotomique pour la quatrième.

Note : \*\* significatif à 5 %, \*\*\* à 1 %. Modèles *within* et *logit* régressant chacune des variables explicatives considérées sur la sortie par rapport à la fin de droits et les variables explicatives (non reportées dans le tableau). Un emploi correspond aux compétences s'il nécessite un même niveau d'études, autant de qualification ou d'expérience professionnelle pour être exercé que l'emploi avant le chômage. Les écart-types sont estimés par la méthode de White.

Lecture : toutes choses égales par ailleurs, la note accordée à l'emploi est plus faible de 0.18 (différence non significativement différente de 0) lorsqu'il est retrouvé dans le mois et demi précédant la fin de droits, et de 0.646 lorsqu'il est retrouvé après la fin de droits, plutôt que au plus tard un mois et demi avant la fin de droits.

Champ : demandeurs d'emploi ayant retrouvé un emploi, 4 057 observations.

Source : Pôle emploi, enquête *Parcours des demandeurs d'emploi indemnisés*.

probablement endogènes (des chômeurs occupant un emploi qui leur plaît moins auront sans doute plus tendance à considérer que leur période de chômage leur a fait perdre une partie de leur capital humain, ou a renvoyé un signal négatif d'employabilité).

### La satisfaction pour l'emploi retrouvé autour de la fin de droits semble dépendre des ressources financières des chômeurs

Pour atténuer les effets liés à l'endogénéité des variables explicatives, il peut être intéressant de comparer les demandeurs d'emploi sortis du chômage juste avant ou juste après la fin de droits à l'indemnisation chômage. En effet, comme ces individus ont quitté le chômage à des périodes proches, il est plausible de supposer qu'ils subissent de façon semblable une baisse des offres d'emplois à mesure que leur

chômage se prolonge (soit du fait d'une dégradation de capital humain, soit par renvoi d'un signal négatif d'employabilité).

Or, on observe une plus faible dégradation de la satisfaction (pour l'emploi après le chômage par rapport à celui avant) lorsque l'emploi est retrouvé à l'approche de la fin de droits (au plus tôt un mois et demi avant) plutôt qu'après. Par rapport à un emploi retrouvé à l'approche de la fin de droits, un emploi retrouvé après la fin de droits est significativement moins bien noté, jugé moins intéressant, moins qualifié, moins bien rémunéré et moins souvent un CDI. Il est plus souvent repris à défaut d'autre chose, et la personne a plus souvent entrepris des démarches pour changer d'emploi. En revanche, il ne correspond pas moins aux attentes du demandeur d'emploi, n'expose pas à des conditions de travail plus dégradées ou à une durée de trajet plus longue (cf. tableaux 3 et 4). On pourrait interpréter ce résultat comme le fait que la recherche d'emploi sans le bénéfice d'une indemnisation

chômage exerce une contrainte sur le choix des demandeurs d'emploi.

Pour étayer ce constat, nous avons inclus dans le modèle un terme d'interaction entre la date de reprise d'emploi par rapport à la fin de droits et la réduction des dépenses de consommation subie pendant le chômage (tableau 5). Pour un emploi retrouvé à l'approche de la fin de droits, la dégradation de la satisfaction est plus forte lorsque l'enquêté déclare avoir fortement diminué ses dépenses de consommation : l'emploi est significativement moins bien noté, jugé moins intéressant, moins qualifié et plus éloigné des attentes.

Mais pour un emploi retrouvé après la fin de droits, l'insatisfaction est statistiquement identique que l'enquêté ait réduit sa consommation fortement ou non durant la période de chômage. Cette insatisfaction n'est pas statistiquement différente de celle des ex-chômeurs ayant retrouvé un emploi à l'approche de la fin de droits et qui avaient fortement réduit leur consommation, mais elle est plus forte que pour ceux sortis à l'approche de la fin de droits qui avaient peu réduit leur consommation.

Ces résultats laissent penser que la satisfaction pour l'emploi retrouvé aux alentours de la fin de droits à l'indemnisation chômage dépend des ressources financières du chômeur. Lorsqu'il renoue avec l'emploi à l'approche de la fin de

droits, le chômeur semble moins bien valoriser l'emploi lorsque les sacrifices financiers auxquels il a consenti durant sa période de chômage ont été élevés. Aussi, le retour à l'emploi à l'approche de la fin de droits semble recouvrir deux formes : un emploi par défaut lorsque le chômage a réduit de façon importante les dépenses de consommation de l'agent, un emploi satisfaisant lorsque le demandeur d'emploi a été moins contraint financièrement.

\* \*  
\*

Trois conclusions peuvent être tirées de ce travail. Tout d'abord, des éléments autres que la rémunération ou la stabilité concourent à la satisfaction pour un emploi, notamment son intérêt intrinsèque. Ensuite, la fin de droits à l'indemnisation semble constituer une discontinuité dans la satisfaction pour les emplois retrouvés. L'emploi retrouvé après la fin de droits est moins bien rémunéré et plus souvent de courte durée que lorsqu'il est retrouvé le mois et demi avant. Il est aussi, à rémunération et stabilité données, moins bien apprécié : il est moins bien noté, est considéré comme moins intéressant, expose plus souvent à une situation de déclassement professionnel. Il est plus souvent un choix par défaut, motivé surtout pour des raisons financières, et les individus

Tableau 5  
**Satisfaction pour l'emploi retrouvé et sortie du chômage par rapport à la fin de droits, selon l'ampleur de la baisse de consommation durant le chômage**

Variables dépendantes	Variables explicatives					
	Sortie par rapport à la fin de droits ...					
	... bien avant		... dans le mois et demi avant		... après	
	Baisse de la consommation		Baisse de la consommation		Baisse de la consommation	
	Faible	Forte	Faible	Forte	Faible	Forte
Note	Réf.	- 0.198 (0.104)	0.012 (0.162)	- 0.527*** (0.177)	- 0.628*** (0.19)	- 0.767*** (0.201)
Correspond aux attentes	Réf.	- 0.091*** (0.031)	- 0.072 (0.048)	- 0.206*** (0.053)	- 0.205*** (0.058)	- 0.233*** (0.054)
Intérêt	Réf.	- 0.09*** (0.03)	- 0.008 (0.046)	- 0.099** (0.05)	- 0.168*** (0.057)	- 0.207*** (0.052)
Correspond aux compétences <sup>(a)</sup>	Réf.	- 0.212*** (0.074)	- 0.149 (0.117)	- 0.301** (0.123)	- 0.439*** (0.136)	- 0.449*** (0.125)

(a) la variable de salaire n'est pas incluse dans le modèle correspondant.

Note : \*\* significatif à 5 %, \*\*\* à 1 %. Estimation des paramètres et écarts-types (entre parenthèses). Modèles *within* régressant chacune des quatre variables expliquées considérées sur la sortie par rapport à la fin de droits croisée avec la baisse de la consommation, et les variables explicatives (non reportées dans le tableau). Un emploi correspond aux compétences s'il nécessite un même niveau d'études, autant de qualification ou d'expérience professionnelle pour être exercé que l'emploi avant le chômage. Les écart-types sont estimés par la méthode de White. Lecture : toutes choses égales par ailleurs, la note accordée à l'emploi retrouvé bien avant la fin de droits est plus faible de 0.198 lorsque les dépenses de consommation ont été fortement réduites pendant le chômage par rapport à une faible réduction, mais cette différence n'est pas statistiquement significative.

Champ : demandeurs d'emploi ayant retrouvé un emploi, 4 057 observations.

Source : Pôle emploi, enquête *Parcours des demandeurs d'emploi indemnisés*.

cherchent plus souvent à le quitter pour un autre. Enfin, la satisfaction pour l'emploi retrouvé à l'approche de la fin de droits semble dépendre de façon importante des sacrifices faits pendant le chômage en termes de consommation : l'emploi tend à être moins valorisé lorsque ces derniers sont importants.

Pour autant, ces résultats établissent des corrélations, et ne peuvent être interprétés comme des relations de causalité. À eux-seuls, ils ne permettent pas de déduire qu'une augmentation de la durée maximale d'indemnisation conduirait à une hausse de la satisfaction pour les emplois

retrouvés. Il pourrait alors être intéressant de répliquer l'analyse en concentrant l'attention sur la discontinuité autour de l'âge de 50 ans, qui affecte la durée maximale d'indemnisation au chômage prévue par la législation (les demandeurs d'emploi de 50 ans ou plus sont en effet indemnisés au maximum un an de plus que ceux âgés de moins de 50 ans). Cette approche aurait le désavantage d'être d'une portée limitée à une population spécifique, et les résultats risqueraient de ne pas pouvoir être généralisés ; elle permettrait néanmoins une stratégie d'identification plus rigoureuse (voir Le Barbanchon *et al.*, 2017). □

---

## BIBLIOGRAPHIE

**Addison, J. T. & Blackburn, M. L. (2000).** The effects of unemployment insurance on post-unemployment earnings. *Labour Economics*, 7(1), 21–53.  
[https://doi.org/10.1016/S0927-5371\(99\)00026-3](https://doi.org/10.1016/S0927-5371(99)00026-3)

**Akerlof, G., Rose, A. & Yellen, J. (1988).** Job switching and job satisfaction in the US labor market. *Brookings Papers on Economic Activity*, 2, 495–582.  
<https://doi.org/10.2307/2534536>

**Baetschmann, G., Staub, K. E. & Winkelmann, R. (2015).** Consistent estimation of the fixed effects ordered logit model. *Journal of the Royal Statistical Society: Series A (Statistics in Society)*, 178(3), 685–703.  
<https://doi.org/10.1111/rssa.12090>

**Belzil, C. (2001).** Unemployment insurance and subsequent job duration: job matching versus unobserved heterogeneity. *Journal of Applied Econometrics*, 16(5), 619–636.  
<https://doi.org/10.1002/jae.618>

**Benz, M. & Frey, B. S. (2008).** Being Independent is a Great Thing: Subjective Evaluations of Self-Employment and Hierarchy. *Economica*, 75(298), 362–383.  
<https://doi.org/10.1111/j.1468-0335.2007.00594.x>

**Cahuc, P. & Carcillo, S. (2014).** *Améliorer l'assurance chômage*. Paris : Presses de Sciences Po.

**Caliendo, M., Tatsiramos, K. & Uhlendorff, A. (2013).** Benefit Duration, Unemployment Duration and Job Match Quality: A Regression-Discontinuity Approach. *Journal of Applied Econometrics*, 28(4), 604–627.  
<https://doi.org/10.1002/jae.2293>

**Card, D., Chetty, R., & Weber, A. (2007a).** Cash-on-Hand and Competing Models of Intertemporal Behavior: New Evidence from the Labor Market. *The Quarterly Journal of Economics*, 122(4), 1511–1560.  
<https://doi.org/10.1162/qjec.2007.122.4.1511>

**Card, D., Chetty, R. & Weber, A. (2007b).** The Spike at Benefit Exhaustion: Leaving the Unemployment System or Starting a New Job? *American Economic Review*, 97(2), 113–118.  
<https://doi.org/10.1257/aer.97.2.113>

**Centeno, M. & Novo, Á. A. (2006).** The Impact of Unemployment Insurance on the Job Match Quality: A Quantile Regression Approach. *Empirical Economics*, 31(4), 905–919.  
<https://doi.org/10.1007/s00181-006-0061-x>

**D'Addio, A. C., Eriksson, T. & Frijters, P. (2007).** An analysis of the determinants of job satisfaction when individuals' baseline satisfaction levels may differ. *Applied Economics*, 39(19), 2413–2423.  
<https://doi.org/10.1080/00036840600707357>



- Davoine, L. & Erhel, C. (2008).** La qualité de l'emploi en Europe : une approche comparative et dynamique. *Économie et Statistique*, 410, 47–69. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1376966?sommaire=1376968>
- Dormont, B., Fougère, D. & Prieto, A. (2001).** L'effet de l'allocation unique dégressive sur la reprise d'emploi. *Économie et Statistique*, 343, 3–28. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1376120?sommaire=1376128>
- Frey, B. S. & Stutzer, A. (2002).** What Can Economists Learn from Happiness Research? *Journal of Economic Literature*, 40, 402–435. <https://doi.org/10.1257/002205102320161320>
- Kroft, K., Lange, F., & Notowidigdo, M. J. (2013).** Duration Dependence and Labor Market Conditions: Evidence from a Field Experiment. *The Quarterly Journal of Economics*, 128(3), 1123–1167. <https://doi.org/10.1093/qje/qjt015>
- Krueger, A. B. & Mueller, A. I. (2012).** Time Use, Emotional Well-Being, and Unemployment: Evidence from Longitudinal Data. *The American Economic Review*, 102(3), 594–599. <https://doi.org/10.1257/aer.102.3.594>
- Kyyrä, T. & Ollikainen, V. (2008).** To search or not to search? The effects of UI benefit extension for the older unemployed. *Journal of Public Economics*, 92(10), 2048–2070. <https://doi.org/10.1016/j.jpubeco.2008.03.004>
- Lalive, R. (2008).** How do extended benefits affect unemployment duration? A regression discontinuity approach. *Journal of Econometrics*, 142(2), 785–806. <https://doi.org/10.1016/j.jeconom.2007.05.013>
- Lalive, R., van Ours, J. & Zweimüller, J. (2006).** How Changes in Financial Incentives Affect the Duration of Unemployment. *The Review of Economic Studies*, 73(4), 1009–1038. <https://doi.org/10.1111/j.1467-937X.2006.00406.x>
- Lalive, R., van Ours, J. & Zweimüller, J. (2011).** Equilibrium unemployment and the duration of unemployment benefits. *Journal of Population Economics*, 24(4), 1385–1409. <https://doi.org/10.1007/s00148-010-0318-8>
- Le Barbanchon, T. (2016).** The effect of the potential duration of unemployment benefits on unemployment exits to work and match quality in France. *Labour Economics*, 42, 16–29. <https://doi.org/10.1016/j.labeco.2016.06.003>
- Le Barbanchon, T., Rathelot, R. & Roulet, A. (2017).** Unemployment insurance and reservation wages: Evidence from administrative data. *Journal of Public Economics*, forthcoming, available on line 17 May 2017. <https://doi.org/10.1016/j.jpubeco.2017.05.002>
- Marimon, R. & Zilibotti, F. (1999).** Unemployment vs. Mismatch of Talents: Reconsidering Unemployment Benefits. *Economic Journal*, 109(455), 266–291. <https://doi.org/10.1111/1468-0297.00432>
- Meyer, B. (1990).** Unemployment Insurance and Unemployment Spells. *Econometrica*, 58(4), 757–782. <https://doi.org/10.2307/2938349>
- Mortensen, D. T. (1986).** Job search and labor market analysis. In: Ashenfelter, O. & Lavard, R. (Eds.), *Handbook of Labor Economics*, vol. 2, 849–919. Amsterdam : North Holland. [https://doi.org/10.1016/S1573-4463\(86\)02005-9](https://doi.org/10.1016/S1573-4463(86)02005-9)
- Nauze-Fichet, E. & Tomasini, M. (2002).** Diplôme et insertion sur le marché du travail : approches socioprofessionnelle et salariale du déclassement. *Économie et Statistique*, 354, 21–48. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1376260?sommaire=1376266>
- Nekoei, A. & Weber, A. (2017).** Does Extending Unemployment Benefits Improve Job Quality? *The American Economic Review*, 107(2), 527–561. <https://doi.org/10.1257/aer.20150528>
- Pissarides, C. A. (2000).** *Equilibrium unemployment theory*. Cambridge, Mass.: MIT Press.
- Riedl, M. & Geishecker, I. (2014).** Keep it simple: estimation strategies for ordered response models with fixed effects. *Journal of Applied Statistics*, 41(11), 2358–2374. <https://doi.org/10.1080/02664763.2014.909969>
- Røed, K. & Zhang, T. (2003).** Does Unemployment Compensation Affect Unemployment Duration? *The Economic Journal*, 113(484), 190–206. <https://doi.org/10.1111/1468-0297.00086>
- Schmieder, J. F., & Von Wachter, T. (2016).** The Effects of Unemployment Insurance Benefits: New Evidence and Interpretation. *Annual Review of Economics*, 8, 547–581. <https://doi.org/10.1146/annurev-economics-080614-115758>

**Tatsiramos, K. (2009).** Unemployment Insurance in Europe: Unemployment Duration and Subsequent Employment Stability. *Journal of the European Economic Association*, 7(6), 1225–1260.  
<https://doi.org/10.1162/JEEA.2009.7.6.1225>

**van Ours, J. C. & Vodopivec, M. (2006).** How Shortening the Potential Duration of Unemployment Benefits Affects the Duration of Unemployment: Evidence from a Natural Experiment. *Journal of Labor Economics*, 24(2), 351–378.  
<https://doi.org/10.1086/499976>

**van Ours, J. C. & Vodopivec, M. (2008).** Does reducing unemployment insurance generosity reduce job match quality? *Journal of Public Economics*, 92(3-4), 684–695.  
<https://doi.org/10.1016/j.jpubeco.2007.05.006>

**White, H. (1980).** A Heteroscedasticity Consistent Covariance Matrix Estimator and a Direct Test for Heteroscedasticity. *Econometrica*, 48(4), 817–838.  
<https://doi.org/10.2307/1912934>

**Wooldridge, J. (2002).** *Econometric analysis of cross section and panel data*. Cambridge, Mass.: MIT Press.

---